

01/11

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2025**

**Présents :**

Lino BATTIN, Henri BERGERON, Thibault BOULVAIN, Raphaël CHARPENTIER, Lisa DEBAUD, Pierre DE DIEULEVEULT, Paul FORT, Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE, Alexis GOIN, Mathis GROSSNICKEL, Sandrine LEFRANC, Cécile MARIN, Jérôme MICHEL, Lidia PANICO, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER

**Absents ou excusés :**

Loïs FAY KOCAOGLU, Lisa FITOUSSI (procuration à Raphaël CHARPENTIER)

**Assistaient à la séance :**

Eliana ALONSO	Directrice médicale du Pôle santé
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

\*

\* \*

I.	Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 9 octobre et du 18 novembre 2024	2
II.	Validation des conventions annuelles 2024-2025 des associations permanentes	3
III.	Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la commission de la vie étudiante du 6 janvier 2025	3
IV.	Projet de transformation du pôle santé en centre de santé	4
V.	Présentation du guide relatif aux soirées et événements étudiants	9
VI.	Échange d'informations sur les questions diverses	11

## CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2025

*La séance est ouverte à 8 h 36 par Raphaël CHARPENTIER.*

#### **Raphaël CHARPENTIER**

Bonjour à tous et à toutes. Avant de commencer, je vous souhaite une excellente année 2025, que ce soit celles et ceux qui sont en présentiel ou celles et ceux qui sont en ligne. Je m'étais mis comme bonne résolution d'arriver à l'heure, je ne pensais pas que je serais pris à ce point au pied de la lettre. Je vous prie de m'excuser pour ce léger retard. En bonne résolution que nous pouvons tenter de tenir, il y a celle d'essayer de tenir les *timings* de nos conseils. Je crois que nous avons aujourd'hui une opportunité quasi historique de le faire, mais évidemment nous resterons jusqu'au bout de la nuit s'il le faut. Louise, toi aussi tu voulais dire un mot pour souhaiter à chacun et chacune une bonne année en début de conseil.

#### **Louise WAGENER**

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux et plein de bonheur, de santé et de réussite pour cette année.

#### **Raphaël CHARPENTIER**

En préambule et avant d'entamer l'ordre du jour, je tenais à dire à toutes et à tous que nous allons bientôt relancer des groupes de travail : cela a été le cas au Conseil de l'Institut où un message a été envoyé à tous les membres pour leur demander des avis ; nous allons faire de même. Louise et moi allons signer un message qui va vous être envoyé probablement dans la journée, pour vous demander si vous avez des préoccupations particulières que vous voudriez voir porter dans le cadre de groupes de travail. Les groupes de travail, ce sont des réunions entre les différents conseils, avec des élus du Conseil de l'Institut notamment, autour d'un certain nombre de sujets que nous voulons aborder et sur lesquels nous souhaitons entendre un ou des membres de l'administration et faire un certain nombre de propositions. En tout cas c'est la manière dont nous l'avons fait évoluer lors des dernières mandatures. Ces groupes de travail, évidemment, il n'y en aura pas un nombre extensif ; nous ne pourrons pas prendre les propositions de tout le monde. Il y aura une conversation qui sera menée avec le bureau du Conseil de l'Institut, avec Louise et moi, avec vous collectivement. Nous avons besoin, pour commencer et mener ces travaux dans le bon ordre, de vos idées et donc nous allons faire partir ce message dans lequel nous vous demanderons si vous avez un certain nombre de recommandations, d'idées, de choses que, selon vous, il faudrait aborder dans ces groupes de travail. Nous les collecterons puis nous vous ferons un retour. C'est parmi vos idées et celles du Conseil de l'Institut que nous pourrons choisir deux trois thèmes, pour que cela reste une charge de travail raisonnable et que cela puisse aboutir à des choses réellement. Je réalerte en quelque sorte.

### **I. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DES 9 OCTOBRE ET DU 18 NOVEMBRE 2024**

#### **Raphaël CHARPENTIER**

Maintenant pour passer à l'ordre du jour de : adoption des procès-verbaux. Est-ce que nous avons des procurations ?

#### **Ismahane GASMI**

Oui. Madame FITOUSSI donne procuration à vous monsieur le président.

#### **Raphaël CHARPENTIER**

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas ; je vous propose de passer au vote. Ils sont adoptés.

*Le Conseil adopte les procès-verbaux à l'unanimité.*

## II. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2024-2025 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

### **Raphaël CHARPENTIER**

Nous passons maintenant à la validation des conventions annuelles des associations permanentes.

### **Baptiste VIVIEN**

Bonjour à toutes et à tous et bonne année. Pourquoi encore des conventions alors que nous sommes en janvier ? Comme je vous le dis souvent, il y a quelques associations, en passation avec les précédents bureaux, pour lesquelles il est parfois difficile de recueillir les documents. Rassurez-vous, on accompagne malgré tout toujours ces associations pendant le semestre et pendant cette récupération des documents. Simplement l'officialisation se fait, à ce moment-là, pendant le conseil. Vous avez le bureau des élèves de Menton ; l'AEAP<sup>1</sup> sur Paris et l'école PSIASA<sup>2</sup> pour les conventions. Je ne rentre pas dans le détail des délégations de mission, mais si vous avez des questions, je suis bien entendu à votre disposition.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des interrogations de toute nature ? Ces conventions sont des choses assez habituelles pour notre conseil ; ce sont des associations bien identifiées, bien connues. Je n'en vois pas, nous allons pouvoir procéder au vote.

*Le Conseil adopte les conventions à l'unanimité.*

## III. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 6 JANVIER 2025

### **Raphaël CHARPENTIER**

Ensuite l'adoption des projets étudiants soumis à l'avis de la CVE<sup>3</sup>. La commission de la vie étudiante s'est réunie la semaine dernière dès la rentrée, à peine remise du réveillon, dans le cas de Baptiste Vivien naturellement. Nous avons étudié le dossier de Babel – Babel qui avait déjà déposé un dossier il y a quelques semaines, mais auquel nous avons demandé de revoir sa copie, car il s'agissait à ce moment-là d'un dossier qui faisait la part belle à l'avion et n'avait pas forcément assez de retours vers les étudiants et étudiantes du campus. Le dossier a été réévalué, il y a eu un véritable effort de la part des étudiants. Il s'agit d'un projet de recherche d'étudiants du campus de Menton pour partir interroger un certain nombre de gens et revenir ensuite rendre compte auprès de la communauté étudiante de Menton de leurs travaux. C'est un projet pour lequel nous avons proposé collectivement – il s'agissait d'une décision à l'unanimité de la commission de la vie étudiante avec Louise et Alexis qui étaient présents ce matin-là – de leur accorder 1500 €. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interrogations ? Je n'en vois pas. À ce rythme, nous allons avoir fini avant 10 heures. Nous allons pouvoir procéder au vote. Une abstention. C'est donc adopté. Ils seront contents de pouvoir partir faire leur projet.

*Le Conseil adopte le financement des projets étudiants soumis à l'avis de la commission de la vie étudiante du 6 janvier 2025 à l'unanimité des voix exprimées (15 voix pour et 1 abstention).*

---

1 Association des élèves de l'École d'Affaires publiques de Sciences Po.

2 Paris School of International Affairs Student Association.

3 Commission de la vie étudiante.

## IV. PROJET DE TRANSFORMATION DU PÔLE SANTÉ EN CENTRE DE SANTÉ

### Raphaël CHARPENTIER

Nous continuons avec le projet de transformation du pôle santé en centre de santé. Je laisse la parole à Kate VIVIAN, à Francesca CABIDDU et à Eliana ALONSO.

### Kate VIVIAN

Merci beaucoup Raphaël. Bonjour à toutes et à tous. Bonne année à celles et ceux que je n'ai pas encore vus. Quelques éléments de contexte et un petit peu d'histoire avant de passer rapidement la parole à Francesca et Eliana pour la suite. On est aujourd'hui à la fin d'une procédure de consultation et de construction de projet, qui a duré à peu près deux ans, qui s'est penchée sur l'offre de soin du pôle santé du campus parisien, en place depuis 2012 dans son format initial, mais dont le modèle avait atteint ses limites. C'est un modèle qui s'est développé au fur et à mesure depuis 2012 de manière assez agile avec l'engagement de praticiens de santé très investis, mais son format très *ad hoc* n'était plus tout à fait adapté aux évolutions de Sciences Po et notamment de sa communauté étudiante à Paris. Le projet qu'on présente aujourd'hui et qui a reçu l'agrément de l'ARS<sup>4</sup> en décembre vous est présenté pour information et au Conseil de l'Institut pour adoption.

Ce projet permet de répondre, selon nous, à trois grands objectifs qu'on a identifiés. Le premier, c'est celui d'une offre renforcée et diversifiée : plus de praticiens et plus de diversité d'offres de soin sur le campus, pour la communauté étudiante en priorité, ainsi que l'internalisation de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, qui était délégué depuis de nombreuses années à une université partenaire parisienne, qui avait déjà un modèle plus adapté. Le deuxième enjeu, c'était celui d'un vrai besoin de programmation, tout au long de l'année, en matière de prévention – chose que l'on n'avait pas la capacité de faire auparavant dans le modèle précédent. Le troisième et dernier enjeu principal, c'est la sécurisation juridique et économique du modèle, qui était fragilisé notamment du point de vue de nos obligations juridiques ; c'est réglé par le format centre de santé.

Ce projet a déjà été présenté à vos prédécesseurs à deux reprises. Aujourd'hui vous êtes nouveaux, donc on va vous accompagner dans la découverte du projet, mais sachez que c'est quelque chose qui a été beaucoup discuté en conseil auparavant. Présenté en CI, le projet sera adopté à ce moment-là, si tout va bien, puisque le dossier a été déposé en juillet 2024 et agréé par l'ARS en décembre de l'année dernière. L'objectif est que le centre puisse ouvrir début février, au moment de la reprise des cours du second semestre. Sans plus attendre, je passe la parole à Eliana Alonso, docteure et directrice du pôle santé actuel et futur centre de santé.

### Eliana ALONSO

Merci Kate, Bonjour à tous et bonne année. Pour ce centre de santé, vous avez bien compris, on a différentes missions qui ne sont pas propres au centre de santé : il y a des choses qui correspondent à un centre de santé et d'autres qui correspondent à un service santé étudiants, puisqu'on reste avant tout un service santé étudiants. Les missions d'un service santé étudiant sont la prévention ; l'accès aux soins ; s'occuper des aménagements des étudiants en situation de handicap. À l'heure actuelle, le fonctionnement est celui d'un service santé étudiant. On va parler des changements qui arrivent avec le fonctionnement centre de santé. Les services santé étudiants et les centres de santé garantissent un accès aux soins primaires et un accès gratuit pour tous les étudiants. Actuellement, on a une équipe qui se compose de médecins généralistes. On a un médecin généraliste présent au pôle santé au quotidien, donc tous les jours, c'est un équivalent temps plein ; on a trois psychologues, à elles trois, elles font 1,2 équivalent temps plein, ça veut dire que tous les jours il y a également des psychologues. Les rendez-vous pour ces deux types de médecins, généraliste et psychologue, sont réservables en ligne, puisque depuis février 2024 nous sommes sur Doctolib – ça fonctionne très bien. On a d'autres types de praticiens : on a un infirmier présent au quotidien de 9 heures à 17 heures, en accès direct. Il n'y a pas besoin de prendre rendez-vous pour accéder aux infirmiers, y compris infirmier VSS<sup>5</sup> – ils ont cette casquette-là. Les infirmiers ont la main sur le planning des autres praticiens, si jamais il y a des urgences ou si sur Doctolib les rendez-vous sont plus lointains. En ce moment, il y a beaucoup de disponibilités,

---

<sup>4</sup> Agence régionale de santé.

<sup>5</sup> Violences sexistes et sexuelles.

mais on sait que dès février/mars, on passe à deux trois semaines d'attente parfois ; venir voir l'infirmier peut ouvrir un accès plus rapide si besoin. On a un nouveau psychiatre, qui est actuellement à mi-temps. Le psychiatre n'est pas en accès direct sur Doctolib, c'est une consultation de deuxième niveau ; ce sont les médecins généralistes ou les psychologues qui y donnent accès. Dans nos missions de prévention, on travaille avec les étudiants relais santé. On a refait le calendrier, on essaie de tenir les échéances pour faire des campagnes de prévention pour les publics étudiants. Comme disait Kate, depuis la rentrée 2024 et même à l'été 2024, on a repris tout ce qui est aménagement pour les étudiants en situation de handicap, qui avant été délégué à Paris Cité. Maintenant on l'a internalisé, on peut recevoir nos propres étudiants et essayer de mieux adapter les aménagements prescrits. Ça c'est à l'heure actuelle.

Les changements en centre de santé : l'accès sera toujours gratuit, la seule différence c'est qu'on aura des lecteurs de cartes vitales. C'est le seul changement que vous allez pouvoir constater. Les étudiants qui ont une carte vitale, qui ont une mutuelle ou une mutuelle européenne et les étudiants qui viennent sans carte vitale, sans rien, seront reçus de la même manière. Il n'y a pas de crainte à avoir de ce côté-là, sauf que la carte vitale sera systématiquement demandée pour essayer de récupérer ce type de remboursement. Il n'y a pas d'avance de frais donc l'étudiant n'aura toujours rien à payer, ce qui change c'est le fait d'être constitué en tant que centre de santé. On nous a donné un numéro FINESS<sup>6</sup> qui nous permet de prescrire tranquillement et d'avoir un meilleur remboursement des actes qu'on prescrits – certains types de soin ou d'exams n'étaient pas remboursés ou pris en charge, puisqu'on n'avait pas de numéro FINESS. Vous voyez, les changements sont plutôt positifs.

L'équipe est passée de 3,7 à plus de 6 équivalents temps plein. On commence à être à l'étroit, ici au rez-de-chaussée du 13, rue de l'Université. Avec cette évolution de l'équipe, cet accroissement du nombre de praticiens, il y a un projet immobilier qui se dessine, pour lequel on aura quatre salles, ici même au premier étage, qui vont être transformées en salles de consultation adaptées PMR<sup>7</sup> pour mieux recevoir les étudiants. On aura plus d'espace pour pouvoir atteindre les 7,5 ETP<sup>8</sup> attendus. À ce moment-là, on pourra avoir plus de temps de médecine générale, plus de temps de psychologues. En nouveauté, on souhaite avoir un mi-temps de sage-femme pour tout ce qui est consultation gynécologique. On a récemment embauché une secrétaire médicale pour nous préparer à ce fonctionnement en tant que centre de santé, car cela implique plus de travail administratif. Vous voyez, les changements sont plus en interne que pour recevoir les étudiants. Avec ce centre de santé, on est en train de mettre en place un logiciel médical, labellisé par l'agence numérique de santé donc très sécurisé, qui nous permet de mieux travailler, de mieux communiquer et d'avoir les dossiers médicaux dans l'ordre juridiquement préservé. Qu'est-ce que je peux vous dire de plus ? Je vous ai parlé de l'aspect immobilier. Le centre de santé sera ouvert normalement 46 semaines par an. Tout à l'heure je vous ai dit 9 heures – 17 heures, mais à terme l'idée est d'avoir des horaires plus élargis, avec des praticiens qui arriveront plus tôt et partiront plus tard. Je ne sais pas si j'ai oublié des choses, mais je reste à votre disposition pour toutes questions.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Parfait. Merci beaucoup pour ce sujet, pour lequel nous avons déjà eu l'occasion de suivre l'évolution, pour celles et ceux qui étaient déjà là, ce qui ne fait pas tant de monde autour de cette table. Mais nous avons vu l'évolution et on est heureux – je pense collectivement – de voir le projet aboutir avec l'agrément de l'ARS. Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Cécile MARIN**

J'ai une première question sur les ETP. Vous êtes à 6 ETP actuellement ?

### **Eliana ALONSO**

Oui c'est ça.

### **Raphaël CHARPENTIER**

On prend généralement les questions, mais vous avez commencé à répondre, je vous laisse finir. On prendra ensuite une série de questions.

---

<sup>6</sup> Fichier national des établissements sanitaires et sociaux.

<sup>7</sup> Personnes à mobilité réduite.

<sup>8</sup> Equivalents temps plein.

**Eliana ALONSO**

À l'heure actuelle, on est à 6 ETP, depuis l'arrivée de la secrétaire médicale.

**Cécile MARIN**

Pardon, je suis encore novice sur les pratiques.

**Raphaël CHARPENTIER**

Non, non ; c'est moi qui ne suis pas intervenu quand il fallait.

**Cécile MARIN**

J'avais juste une question RH<sup>9</sup>. Sur l'objectif d'arriver à 7,5 ETP ; d'où viennent ces 1,5 ? Est-ce que c'est des créations de postes ? Des changements de postes ? Ma deuxième question concernait les surfaces à étendre. Je crois que vous allez passer de 75 à 165 m<sup>2</sup> ; j'ai compris de votre intervention que quatre salles allaient être transformées, je voulais savoir de quelles salles il s'agissait et avoir peut-être plus de détails sur où on va chercher les 90 m<sup>2</sup>. Merci.

**Louise WAGENER**

Moi j'avais deux questions rapides. Sur le document qu'on nous a fourni, est inscrit qu'on va mettre en place des cafés ressources associant des équipes pédagogiques de Sciences Po, je me demandais ce que c'était ces cafés ressources. Et ensuite une question pour savoir quels vont être les liens créés entre ce centre de santé et les équipes médicales qui sont présentes sur les campus en région. Est-ce qu'il y a des liens qui vont être créés ou c'est totalement indépendant ?

**Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Bonjour, merci beaucoup pour la présentation. Moi je voulais juste savoir, pour les étudiants internationaux, si tous les praticiens parleront anglais ? Est-ce qu'il y a une assurance là-dessus ou seulement certains praticiens parleront anglais ?

**Raphaël CHARPENTIER**

Madame Alonso je vous redonne la parole pour répondre à cette première série de questions.

**Eliana ALONSO**

Merci pour toutes ces questions qui complètent la présentation. Pour les surfaces au niveau du projet immobilier : il y a 4 salles ici même, au premier étage du 13U<sup>10</sup>, donc une surface de plus de 100/120 m<sup>2</sup>, qui vont être livrées en premier. Les travaux commencent par ces salles-là. Dès que ces premiers travaux sont livrés, on regagne ce premier étage et des travaux commencent au rez-de-chaussée où on est actuellement. À terme, en 2026, on aura ces quatre salles qui vont être transformées au premier étage et le rez-de-chaussée.

**Cécile MARIN**

Ce sont des salles de classe ?

**KATE VIVIAN**

Je vais juste répondre sur ce point. Ce sont quatre salles de cours qui vont être transformées, mais elles vont être reconstituées au 199, boulevard Saint-Germain, donc c'est à isopérimètre en termes de salles de cours. L'idée était de pouvoir regrouper ici même, au 13, rue de l'Université, le futur centre de santé, mais c'est neutre pour les salles d'enseignements. Avant de te redonner la parole Eliana sur le reste, je vais peut-être répondre sur les ETP. La croissance, en arrivant à 7,5 ETP pour le pôle santé, est permise justement par cette création d'un centre de santé qui permet de récupérer les remboursements sécurité sociale, ce qui n'était pas le cas auparavant. En réalité, le budget reste quasiment à isopérimètre, tout en créant des postes grâce à ces remboursements. C'est vraiment un format assez vertueux, par rapport à

---

<sup>9</sup> Ressources humaines.

<sup>10</sup> 13, rue de l'Université.

des investissements de la FNSP<sup>11</sup> qui ont été très conséquents depuis 2012, notamment en matière de RH sans récupérer quoi que ce soit en remboursement. Donc, on arrive à faire mieux et plus, avec le même budget quasiment – si on ne considère pas les travaux qui vont être faits, au premier étage notamment. C'est vraiment un projet vertueux et qui ne vient pas impacter la FNSP en matière de création d'ETP, notamment pour le personnel administratif. Ce qui peut rassurer les élus salariés, c'est que cela ne vient pas en vase communicant avec des ETP fléchés pour le personnel administratif ; et évidemment, cela va sans dire, pour le personnel académique, encore moins. Je le dis encore une fois, c'est un format qui est assez vertueux.

### **Eliana ALONSO**

Les cafés ressources ; merci pour cette question ; je vais dire rapidement de quoi il s'agit. On a constaté, à partir des échanges avec les équipes pédagogiques, un certain nombre de besoins. On voulait mettre en place un cadre un peu différent, que les échanges se fassent d'une autre façon – toujours dans le respect du secret professionnel. Ces cafés ressources sont proposés aux responsables pédagogiques et encadrés par une de nos psychologues. Ce sont des moments où les responsables pédagogiques peuvent venir nous voir, dans des groupes de dix à quinze personnes, avec les problématiques rencontrées pour trouver des solutions. Évidemment ce n'est pas nominatif, ce n'est pas le moment où on va parler des cas ou des étudiants. Au même titre et justement pour respecter le secret professionnel, on a mis aussi en place d'autres interfaces, quand les équipes pédagogiques sont dans l'impasse pour une situation avec les étudiants, quand il y a un problème de santé. En général, ce sont des étudiants qui ont des aménagements pour une situation de handicap. On peut convoquer ce qu'on appelle des réunions plurielles, où il y a l'étudiant, quelqu'un de l'équipe pédagogique, quelqu'un du pôle santé, du pôle handicap pour essayer de trouver des solutions. Ça, c'est une autre interface, les réunions plurielles, qu'on a mises en place : mais toujours avec l'étudiant et dans le respect du secret professionnel. On ne parle pas de son dossier médical, on est là pour dire si son état de santé lui permet tel ou tel aménagement. L'autre chose qu'on a mise en place pour cette interface, on va dire, avec les équipes pédagogiques et même les responsables administratifs, ce sont des formations aux premiers secours en santé mentale. C'est un autre besoin qu'on a constaté : une demande à être outillé, à savoir comment réagir et comment pouvoir aider les étudiants, sachant que ce sont les gens en première ligne avec des étudiants. On commence ces formations en février à destination des responsables pédagogiques.

Pour ce qui est du lien les campus, on reste toujours en ressource. Les liens avec les campus sont assez disparates, par rapport aux différentes tailles des campus : certains ont une infirmière psychologue, ça, c'est *a minima* ; d'autres sont beaucoup plus étoffés, avec médecin généraliste et psychiatre. On reste toujours en ressource, en renfort, si besoin. On s'occupe notamment des aménagements pour les étudiants en situation de handicap, à distance – c'est la seule délégation qu'on a actuellement pour la téléconsultation.

Pour les étudiants internationaux, tous les praticiens, toute l'équipe du pôle santé actuelle parle anglais et français. Parfois on a cette question : j'ai besoin d'un psychologue en anglais, avec laquelle je peux prendre rendez-vous ? C'est avec tout le monde : psychologues, médecin généraliste, psychiatre, tous peuvent recevoir, faire des consultations en anglais et en français indifféremment. J'avais oublié de vous dire, parmi nos consultations de médecine générale, ce sont les médecins généralistes qui font également les aménagements, on a un médecin addictologue – on fait des consultations de tabacologie et d'addictologie – et un médecin qui est spécialisé en médecine de voyage pour préparer le départ à l'international, pour conseiller.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Ça répond à cette première salve de questions. Est-ce qu'il y en a d'autres ?

### **Mathis GROSSNICKEL**

Merci beaucoup. Tout d'abord, je me permets de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. J'ai une question sur la partie psychologue de ce nouveau centre de santé. Pour nous, la santé mentale, c'est un sujet très important. On est un peu la génération maltraitée à ce niveau-là. On voulait savoir quelle est la répartition des emplois temps plein que vous visez pour les psychologues et ce qui

---

<sup>11</sup> Fondation Nationale des Sciences Politiques.

est proposé. Est-ce que ce sont des consultations ponctuelles ? Est-ce qu'il y a du suivi ? S'il y a du suivi, on se pose notamment la question de la continuité du suivi, si c'est un étudiant en dernière année qui se retrouve avec un suivi qui est coupé au moment où il arrête les études. Est-ce qu'il y a des dispositifs qui sont prévus à ce niveau-là ?

### **Lisa DEBAUD**

Moi j'avais deux questions, toujours sur le thème des campus de région. Dans le document, plusieurs choses sont évoquées, notamment la constitution de partenariats avec des structures hospitalières et des professionnels libéraux. Je me demandais si c'est quelque chose qui pouvait être mis en avant dans les campus de région, notamment quand on fait face à des déserts médicaux ou des étudiants étrangers qui peuvent être directement mis en contact avec des praticiens anglophones par exemple. De même, dans le projet, il y a une grande place pour la télécommunication : est-ce que c'est quelque chose qui peut être mis en place pour les campus de région aussi ? Dernière question ; dans le document est noté coordination et conseil des équipes médicales dans les campus, quel est le but de ce conseil et de cette coordination ? Comment cela se passera ? Est-ce que les étudiants auront une place dans ces conseils ?

### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Par rapport aux personnes en situation de handicap ; vous avez dit qu'en ce moment il y a pas mal de rendez-vous – j'ai pu regarder sur Doctolib et c'est bien le cas ; vous avez dit que quand l'école reprend, il y a de deux à trois semaines d'attente. Sachant que le handicap peut évoluer ou que des handicaps peuvent apparaître pendant la scolarité, qu'il faut parfois une prise en charge extrêmement rapide, est-ce que vous allez potentiellement bloquer des rendez-vous pour les personnes en situation de handicap pour pouvoir avoir rapidement une consultation ? Quelle est la prise en charge des personnes nécessitant des aménagements rapides et d'un suivi médical ?

### **Eliana ALONSO**

Pour ce qui est des psychologues : actuellement il y a 1,2 ETP et dans l'évolution on arrivera jusqu'à 2 ETP. Ils font de premières consultations, des consultations de suivi. On n'a pas de limite dans les consultations et dans les suivis, mais on a changé le type de prise en charge. On est plutôt dans des thérapies brèves. L'idée est de prendre en charge, d'accompagner l'étudiant pour pouvoir l'orienter vers l'extérieur. Il y a des étudiants qu'on n'arrive pas à orienter parce qu'il y a la langue, des problèmes au niveau financier, ceux-là on continue à les voir. Il n'y a pas de limites de deux trois consultations ; on les voit autant que nécessaire, mais toujours avec cette intention de pouvoir les envoyer vers un dispositif ou des partenaires extérieurs pour la suite. On est plus centré vers des thérapies brèves qui sont plus adaptées au public étudiant. Parmi nos psychologues, on en a deux qui sont spécialisées dans les psychotraumas – quelque chose qu'on voit beaucoup parmi nos étudiants. Il y en a une qui pratique l'EMDR<sup>12</sup> : ce sont des pratiques qui sont un peu longues, mais on se permet, au cas par cas, de proposer ce type de prise en charge au pôle santé. À retenir ; c'est plutôt des thérapies brèves. On a beaucoup de partenaires à l'extérieur et on envoie vers différents dispositifs : BAPU<sup>13</sup>, CMP<sup>14</sup> – des dispositifs assez saturés, on en a conscience ; donc en attendant, évidemment, ce sont des étudiants pour lesquels on poursuit la prise en charge. La santé mentale, c'est l'une de nos priorités. En dehors des psychologues, on a également un mi-temps de psychiatre également. Le psychiatre, c'est un médecin en deuxième niveau, pour l'expertise et pour tout ce qui est diagnostic et médicament. Au niveau santé mentale, on est plutôt bien loti.

Par rapport aux campus, quand on parle du conseil, c'est plutôt conseil médical, ce sont des conseillers. Par exemple, notre psychiatre, pour les campus qui n'ont pas de psychiatre, s'entretient avec les médecins généralistes pour pouvoir voir comment prendre en charge les étudiants en difficulté. Les partenariats avec les hôpitaux, qui mettent à disposition parfois des praticiens est une très bonne pratique. On a un des campus pour lequel une psychiatre vient faire des vacances. C'est une très bonne idée et coordination. Il y a des campus qui sont très éloignés, même des différents CHU<sup>15</sup> – je pense par

---

<sup>12</sup> Intégration neuro-émotionnelle par les mouvements oculaires.

<sup>13</sup> Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire.

<sup>14</sup> Centre médico-psychologique.

<sup>15</sup> Centre hospitalier universitaire.



exemple à Menton. Ce sont des choses que l'on cherche à développer également. Pour la téléconsultation, pour le moment, on reste pour les campus. On fait de la téléconsultation très ponctuellement pour les aménagements des étudiants en situation de handicap.

Pour les étudiants en situation de handicap, à l'heure actuelle, on en a déjà reçus plus de quatre cents. L'idée, quand il y a un étudiant en situation de handicap, est d'agir bien en amont, de communiquer pour qu'il se manifeste dès son inscription et très tôt dans l'année. Normalement on les connaît, on a déjà un dossier, qui est maintenant internalisé, c'est l'avantage. Quand on voit ces étudiants, si le cas est très stable, on donne une portabilité, sinon on prévoit de les revoir dans le semestre ; si besoin, ils peuvent nous recontacter. On peut éventuellement être très agile puisque, moi-même, je suis médecin agréée par la CDAPH<sup>16</sup>, donc je peux le voir rapidement si c'est une situation d'urgence. On peut répondre à ces urgences.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci infiniment pour cette présentation. Pierre Catalan, je vous laisse la parole pour une petite précision.

### **Pierre CATALAN**

On a parlé santé mentale, addiction, détection, diagnostic de handicap ; l'année dernière avec l'UNEF<sup>17</sup>, les étudiants relais santé ont travaillé autour de l'endométriose. Le pôle santé et les étudiants relais santé sont ouverts à tout type de collaboration ou de coopération avec les associations représentatives des étudiants, à des fins de promotion de la santé et de prévention. N'hésitez pas à considérer ce futur centre de santé et les étudiants relais santé - dont la vocation est de faire de la promotion de la santé parmi leurs pairs – comme des partenaires, et à proposer des choses en mode projet, à monter avec la direction de la vie étudiante, notamment Romain Welter, et avec le centre de santé.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup. Toute demande et proposition de participation est évidemment bienvenue. Merci encore pour cette présentation ; merci pour le travail qui est accompli pour accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur santé, et notamment leur santé mentale – on l'a évoqué, c'est un sujet qui nous tient toutes et tous à cœur autour de cette table. Nous allons donc pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour. Je veux parler de la soirée du Nouvel An dont Baptiste se remettait à peine le 6 ; il a donc décidé avec Pierre d'écrire un guide sur les soirées que l'on vous propose de regarder aujourd'hui. Je vous cède la parole.

## **V. PRÉSENTATION DU GUIDE RELATIF AUX SOIRÉES ET ÉVÈNEMENTS ÉTUDIANTS**

### **Baptiste VIVIEN**

Merci monsieur le président ; avec une pareille introduction, cela va être difficile. Ce guide est une volonté de la direction de la vie étudiante – pas seulement moi – d'aller plus loin que ce que l'on a déjà mis en œuvre avec le socle commun de formations que vous connaissez déjà – ces formations obligatoires qui sont dispensées aux responsables d'association en matière d'accompagnement sur la lutte contre les VSS, la lutte contre les discriminations ou encore la prévention des risques en milieu festif. L'idée est d'aller encore plus loin parce que l'on constate au quotidien que les associations peuvent avoir des difficultés, soit par des questions qui nous reviennent au fur et à mesure, soit par le formulaire qui est mis à disposition des étudiants pour déclarer les événements extérieurs, soit a posteriori, après des fêtes, des étudiants qui reviennent vers nous avec un retour d'expérience. On voit des manques, des incompréhensions, des méconnaissances ou des lacunes. Sur ce constat, on a voulu monter ce guide qui est la somme de tout ce qu'on a pu compiler au sein des rencontres avec les partenaires, dans les participations sur des colloques, sur des conférences, avec la MILDECA<sup>18</sup>, la

---

<sup>16</sup> Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

<sup>17</sup> Union nationale des étudiants de France.

<sup>18</sup> Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Conférence des grandes écoles, la charte « Cpas/option » ; on a participé à plein de choses. On a également voulu intégrer l'expérience des étudiants et raccrocher tout ça à Sciences Po et aux dispositifs existants, qui ont été mis en place depuis quelque temps, de sorte d'avoir un document qui soit le plus exhaustif possible, le plus précis possible, qui n'est pas une somme de règles à suivre absolument, mais un appui.

On a travaillé avec deux groupes étudiants. Pour le premier groupe, à l'initiative de cette première colonne vertébrale du document, je vais citer deux étudiantes, Victoria LAPAUZE et Marion BICHET, qui étaient respectivement présidente de l'AS<sup>19</sup> et responsable des événements à l'AS. À l'issue d'une année, elles avaient vécu pas mal d'organisation d'événements – autant de soirées, que d'événements inter IEP<sup>20</sup>, inter associatif –, et avaient été confrontées à des difficultés dans certaines soirées. Leur expérience comptait beaucoup à ce moment-là et elles ont animé un petit groupe, en lien avec des collègues qu'elles avaient au sein de l'inter associatif, pour essayer de faire remonter tout un ensemble de besoins et d'expériences du terrain. Cela nous a permis de construire un document en deux parties. Une première partie qui est très axée sur comment accompagner les étudiants en amont, avec des conseils sur comment on monte un événement, en fonction qu'il s'agisse d'un gala, d'une *ski week* ou d'une grosse soirée : trois mois avant ; un mois avant ; très proche de l'événement – tout en refaisant un focus sur la prévention des risques. J'ai beaucoup travaillé avec mes collègues Fanny Adda, Emmanuelle ABELE, Sarah OUKRIM pour replonger dans les textes, faire un travail de relecture par rapport aux propositions des étudiants. Cet été, nous avons retravaillé avec un nouveau groupe d'étudiants qui s'est élargi, heureusement, à d'autres campus : des étudiants du « Pôle violet » sur Poitiers, une association qui s'est spécialisée dans l'accompagnement des associations dans les soirées et notamment sur la prévention ; des étudiants du BDE<sup>21</sup> du Havre ; des étudiants des écoles ici sur Paris, qui ont alimenté, amendé, ajouté de leurs expériences à ce document. À l'issue, nous avons essayé de faire un document qui soit le plus accessible possible. Comme vous avez pu le voir, il est assez dense. L'idée est que les étudiants puissent entrer par n'importe quelle porte d'où cette volonté de mettre en avant certains aspects, avec des encarts, des focus, des conseils et des astuces. Il y a des focus sur des règles très importantes, sur des éléments ciblés avec les étudiants qui sont primordiaux en amont (prévention), pendant (réaction) et après (suivi et accompagnement) de ces événements. Dans les conseils, on souhaitait aussi mettre en avant certaines recommandations de la DVE<sup>22</sup> : par exemple la tenue des bars. Il y a plusieurs possibilités pour les associations pour tenir un bar : elles peuvent tenir des bars elles-mêmes ou elles peuvent faire appel à des professionnels. On met en exergue le conseil de faire appel à des professionnels, car, en tant qu'étudiant, ce n'est pas toujours facile de tenir un bar et de faire face à d'autres étudiants qu'on connaît et qui peuvent insister pour être resservis.

Ça a donné cet objet un peu dense qui se veut le plus exhaustif possible et qui sera mis à disposition des étudiants dès ce semestre, dès cette rentrée. Je pense que c'est un bon *timing*, car on sait que les bureaux vont se renouveler autour d'avril/mai/juin. En faire la pédagogie et la communication dès maintenant permettra que les nouveaux bureaux connaissent déjà ce document, s'en saisissent pour préparer ce qui sera les grands événements de rentrée et d'intégration qui ont lieu après l'été. Une dernière chose ; rassurez-vous ; il est bien prévu une version anglaise de ce document. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à travailler en parallèle pour la faire sortir au même moment, mais c'est déjà prévu. On espère pouvoir la produire au cours de ce semestre, en tout cas pour l'été sans problème. Je vous remercie pour votre attention. J'espère ne pas avoir été trop long.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Des interrogations ?

### **Pierre-Louis PERIN**

Je voulais simplement dire que j'ai trouvé ça extrêmement bien fait, de tout point de vue. Félicitations à toute l'équipe.

---

<sup>19</sup> Association sportive.

<sup>20</sup> Institut d'études politiques.

<sup>21</sup> Bureau des élèves.

<sup>22</sup> Direction de la vie étudiante.

### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Je suis totalement d'accord, merci beaucoup. Je sais que dans d'autres universités ça n'existe pas du tout. C'est vraiment bien, ça donne l'exemple à suivre pour d'autres universités. Je voulais juste savoir, je pense que cela va être le cas, est-ce qu'il y aura une version en anglais ?

### **Baptiste VIVIEN**

Oui, bien sûr, je l'ai dit, il y a aura une version en anglais. Cela a demandé beaucoup de travail et je n'étais pas en capacité de le faire en version anglaise, mais on est sur un travail de traduction ; cela sera produit sans problème au cours du semestre. Merci beaucoup pour vos remerciements. Ça me touche et je le ferai remonter aux étudiants qui ont travaillé à mes côtés sur ce sujet.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci encore à la direction de la vie étudiante pour ce beau travail, qui est effectivement utile pour toutes les associations et les étudiantes et étudiants. En plus, c'est un travail qui a été mené en collaboration étroite avec un certain nombre d'étudiants ; c'est un beau travail de co-construction qui montre ce qui est pratique et utile. Le fait qu'il n'y ait pas de questions prouve également que les choses sont claires et que les principes sont partagés. Nous allons pouvoir passer au dernier point. Nous n'avons jamais vu ça. Je crois me rappeler qu'il y avait au moins un point côté UNEF.

## **VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Je pense qu'on est plusieurs syndicats à pouvoir relever ce point. On a été assez surpris d'un évènement qui s'est passé au sein de Sciences Po : la Cocarde étudiante a plaqué des affiches à titre provocatoire pour rendre « hommage » à Jean-Marie Le Pen, décédé assez récemment et a créé un compte Instagram expliquant vouloir s'implanter à Sciences Po. À titre personnel, je connais bien la Cocarde et ses agissements, parce que malheureusement, à Assas, j'étais avec l'ancien président de la Cocarde nationale. Ce que je peux dire, et ce que d'autres syndicats ont pu avoir en tant qu'expériences, c'est la propagation de la haine, de la division et, le plus inquiétant, la violence qu'ils exercent. Leur but est particulièrement extrême. On a vu qu'une bagarre a eu lieu devant Sciences Po, dès la rentrée, à cause de leur présence et de leur attitude provocatoire. Je voulais savoir comment allait être réglé ça : auront-ils le droit de mener une initiative étudiante, sachant leurs agissements et que leur but est la division, sachant qu'on est une école de progrès et d'ouverture sur l'international ? Comment va être géré ça ? Comment va être gérée la sécurité des étudiants ? Je connais des victimes de certains de leurs agissements et tout autre syndicat aussi.

### **Lino BATTIN**

Ma question, c'est par rapport à la procédure d'évaluation des enseignants. Monsieur CATALAN, je sais que vous êtes conscient qu'il y a eu certains problèmes sur notre campus par rapport à cela ; c'est une question spécifique à notre campus, mais aussi sur la procédure en général. Donc, sur notre campus, depuis des années nous avons des problèmes avec des enseignants qui produisent des remarques racistes et sexualisées aux étudiants. Notre association féministe a compilé tout un dossier sur cela. Je ne suis là que depuis deux années, mais l'année au-dessus de moi a aussi rapporté des problèmes donc visiblement c'est quelque chose qui dure. Comment est régulée cette procédure d'évaluation des enseignements ? Comment est-il assuré que les plaintes sont prises en compte ? De quelle façon l'administration agit dessus, considérant qu'il y a des plaintes depuis plus de trois années, au moins, sur ces enseignants particuliers ?

### **Louise WAGENER**

Deux points. Le premier point est pour informer les membres du conseil et demander à la direction d'inscrire à un prochain ordre du jour la question du congé menstruel. Pour rapidement revenir dessus, l'an dernier, certains élus étudiants, et notamment de l'UNEF, s'étaient penchés sur le sujet : un groupe de travail avait été mis en place : une note avait été rédigée. On était arrivé à une maquette de congés menstruels qui pourrait être mise en place à la rentrée à Sciences Po. Finalement pour diverses raisons, cela n'a pas pu être inscrit à l'ordre du jour des conseils et cela n'a pas pu être voté. Néanmoins, on n'a

pas abandonné l'idée de mettre un tel congé menstruel en place à Sciences Po et donc aimerait réessayer de mettre à l'ordre du jour cette position de congé menstruel. On souhaiterait diffuser plus largement la note rédigée suite à ce groupe de travail pour informer tous les membres du conseil de la forme que pourrait prendre un tel congé menstruel.

### **Pierre CATALAN**

Je vais répondre d'abord sur les affiches de la Cocarde étudiante qui ont été retirées peu après avoir été affichées mais suffisamment longtemps après pour que ce soit instagramé, comme vous l'avez relevé. On considère ces affichages comme n'importe quel affichage anonyme, c'est-à-dire quelque chose qui doit être retiré, en respect de l'article 5 du RVE. Si jamais nous pouvions rencontrer leurs auteurs, nous leur signifierions le même cadre du règlement de la vie étudiante qu'on signifie à d'autres. Ceci étant dit, il est parfaitement possible que des étudiants présentent une initiative étudiante qui s'appelait la Cocarde étudiante Sciences Po, Sciences Po le Havre, Sciences Po Dijon, etcétera. Auquel cas, il lui faudrait 120 votes à Paris et 5 % des électeurs en campus en région – ce qui est accessible, notamment en région, et n'est pas très élevé à Paris. Auquel cas, notre travail est, en prévention et en réaction, de veiller à ce que l'ensemble des associations et des initiatives étudiantes se conforment au cadre commun, avec fermeté, mais en respectant leur liberté d'association – compte tenu du fait que la Cocarde étudiante, là où elle est déposée en préfecture, ne connaît pas d'interdiction administrative aujourd'hui. On compte évidemment sur les étudiants et sur leurs représentants pour nous signaler des choses qui mériteraient soit d'être dites soit d'être relayées à des fins administratives. Aujourd'hui, on en est là. Je rappelle qu'il y a aussi un précédent en ce qui concerne les associations représentatives des étudiants, c'est celui de l'Union étudiante. Des étudiants étaient élus au conseil sur la liste écologique et solidaire de 2022 et ont fait scission en créant l'Union étudiante. Ils sont restés élus et, au titre de leurs sièges, l'Union étudiante est devenue une association représentative des étudiants sans plus de formalisme. Il y a une possibilité également que des étudiants aujourd'hui qui siègent au conseil changent d'association d'appartenance. Auquel cas, la jurisprudence de l'Union étudiante s'appliquerait. On est face à une situation qui nécessitera de la fermeté et de la réactivité. Mais on ne peut pas créer de rupture de droit ou de situation d'un cas par rapport à l'autre.

### **Jérôme MICHEL**

Je voulais rebondir sur ce que vous dites. En tant que salariés, nous avons été alertés pas ce type de manifestation. Ça fait vingt ans que je suis ici, je suis choqué de voir ça, que l'extrême droite maintenant ait pignon à Sciences Po. Sachant que Sciences Po a été assez marquée par des événements comme Clément MERIC et d'autres, le rugbyman qui a été abattu pas très loin. Ce n'est pas n'importe quelle idéologie. À Sciences Po, on doit faire front et ne pas oublier que notre mission première est d'entretenir la démocratie. Ce n'est pas parce qu'à l'extérieur il y a quelque chose qui ronge que Sciences Po doit y céder. Je sais qu'il y a des droits, mais vous savez très bien que La Cocarde a une ambition qui est beaucoup plus qu'une représentation étudiante ; une ambition de vouloir gangréner Sciences Po. Juste un petit détail, je trouve très amusant que ça, ce ne soit pas médiatisé à la télé.

### **Louise WAGENER**

On voulait nous aussi alerter sur le danger qui se profile et la probable implantation de la Cocarde dans notre établissement. Je rejoins ce qui a été dit juste avant ; ce n'est pas une association étudiante comme les autres ; c'est clairement une association étudiante d'extrême droite qui, avec l'action qu'elle a faite le prouve très clairement. Elle a rendu hommage à un homme qui a été condamné de multiples fois pour antisémitisme, négationnisme, provocation à la haine raciale, violence et j'en passe. On voulait vous demander : qu'est-ce qui en sera quand elle sera officiellement reconnue ? Elle se permet déjà d'avoir ce type d'action sur notre campus. Comment elle pourrait réellement se conformer au cadre commun que vous évoquez, M. CATALAN ? On est sûr que si cette implantation se concrétise, elle représentera une menace directe à l'intégrité de notre communauté universitaire, car, en elle-même, la Cocarde s'attaque aux principes fondateurs de notre institution et n'est fondée que sur le rejet de l'autre et la propagation de la haine, quand on rend hommage à une personne comme Jean-Marie Le Pen. On a réaffirmé une nouvelle fois, avec fermeté, notre opposition à la présence de l'extrême droite sur le campus et on attend de la direction des réponses concrètes et une prise de position claire contre la propagation de l'extrême droite à Sciences Po. On pense qu'il en est de la responsabilité de la direction de nous protéger contre ce type d'association et de faire en sorte que ce type d'association ne puisse plus être reconnu au sein de notre institution.

## **Raphaël CHARPENTIER**

Je pense que chacun a fait valoir ses positions sur cette question.

## **Pierre CATALAN**

Pour donner plus d'éléments de contexte à la question de Monsieur BATTIN ; par deux fois, l'année dernière et cette année, je suis venu au Havre ; un enseignant a eu des propos qui ont choqué certains étudiants, mais dont je ne connais pas exactement la nature, ni le prononcé exact. Cela a fait l'objet de remarques de la part des étudiants qui en avaient été émus dans l'évaluation de fin de semestre. La dernière fois que je suis venu fin novembre, les étudiants demandaient au responsable pédagogique comment il se faisait que l'enseignant était toujours présent. La réponse du responsable pédagogique s'est faite en deux temps. La première, c'est que si vous, vous avez mis de mauvaises évaluations, cela ne veut pas dire qu'en moyenne, l'ensemble des évaluations étudiantes soient si mauvaises que ça. La deuxième réponse est que, oui effectivement, il avait évoqué avec cet enseignant les propos qui avaient choqué des étudiants et demandé à rectifier son comportement. Manifestement cela avait été respecté. Il avait pointé que les changements d'enseignant, d'autant plus dans un campus en région, sur certains enseignements, peut-être plus pointus que d'autres, pouvaient prendre du temps. C'était le seul élément de contexte que je voulais ajouter, pour qu'Anne Solenne DE ROUX puisse répondre plus particulièrement sur les conséquences liées aux évaluations qui sont faites par les étudiants.

## **Anne-Solenne DE ROUX**

Je vais faire une petite précision : on n'évalue pas les enseignants, mais les enseignements, c'est-à-dire qu'on n'évalue pas les personnes, mais le contenu des enseignements, ce qui permet aussi de faire des retours, si dans le cadre des enseignements, des propos ont été tenus qui pouvaient éventuellement choquer des étudiants ou en tout cas susciter certaines interrogations. C'est important de garder cela en tête. Ces évaluations sont lues par les équipes pédagogiques, il y a un regard général sur ces évaluations de la part de la direction de la scolarité et de la réussite étudiante. Cela permet de prendre un certain nombre de décisions et de mesures. Ce n'est pas parce que parfois un commentaire suscite une interrogation qu'on va demander à un enseignant de renoncer à son cours. On sait aussi que, dans ces formulaires, on peut dire beaucoup de choses ; il y a des abus aussi, de la part des étudiants, qui dans les formulaires ne respectent pas non plus les règles élémentaires de politesse, de distance, etcetera. Ces formulaires sont un outil de travail, ce n'est pas nécessairement la vérité. Néanmoins, s'il y a un problème qui persiste, c'est-à-dire si vous avez le sentiment qu'il y a des choses qui sont problématiques dans un cours, ou vous ne comprenez pas pourquoi tel enseignant continue d'enseigner et que vous n'obtenez pas les réponses que vous souhaitez, il ne faut pas hésiter à nous saisir dans ce cas-là pour que l'on puisse vous apporter des réponses. Attention aussi à l'utilisation du pluriel : quand vous dites, *les* évaluations ne sont pas satisfaisantes, etcétera, si c'est vraiment un cas particulier, je pense que c'est dommage d'utiliser le pluriel. Je veux bien les informations sur le cas que vous avez mentionné, si vous estimez qu'il y a une difficulté qui persiste ou si vous ne comprenez pas les éventuelles décisions qui ont été prises.

## **Lino BATTIN**

Pour revenir sur ce que vous venez de dire Monsieur CATALAN, il y a peut-être un seul enseignant qui a été mentionné quand vous étiez là, mais il y a plusieurs enseignants qui sont considérés « problématiques » par les étudiants. Les remarques sont un fait ; je sais qu'il n'y a pas de preuve juridique, de procès ou quoi que ce soit, mais il y a plusieurs étudiants qui sont venus indépendamment, soit vers nous, soit vers l'Union étudiante, soit vers l'association féministe du campus qui, eux, ont fait tout un dossier sur le cas en question que vous connaissez aussi. C'est vrai qu'on évalue des enseignements, mais notre administration locale nous demande spécifiquement de mettre les plaintes par rapport aux enseignants dans cette évaluation. Quand on pose la question « pourquoi cela n'avance pas ? », Monsieur SCHMID a dit qu'il faut rapporter ce genre de comportement dans l'évaluation de vos – et je pense qu'il a dit enseignants et pas enseignement. On nous dit quand même de le faire. Je peux volontiers vous amener toutes les informations qu'on a sur cet enseignant en question, mais il y a aussi d'autres enseignants qui ont tenu des propos, selon des étudiants, qui ne sont pas acceptables.

### **Pierre-Louis PERIN**

Je ne veux pas parler des comportements problématiques, je veux rebondir sur la question des évaluations des enseignements, parce qu'elles sont très précieuses pour les enseignants. C'est un retour qui permet une autoévaluation et une autocorrection. En revanche, nous n'avons pas de retour de la part des services pédagogiques. Je pense que cela n'est peut-être pas forcément nécessaire sauf dans les cas qui méritent une intervention, mais peut-être qu'on pourrait avoir des données plus globales qui seraient diffusées et qui permettraient aux enseignants d'avoir un *benchmark*.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci. Sur les cas spécifiques du campus du Havre, je vous propose d'en parler après puisqu'il s'agit aussi de cas nominatifs, je pense que ce n'est pas forcément pour le collectif. Sur la question de Pierre-Louis PERIN, je m'y joins ; moi-même, c'est parce que j'ai eu la curiosité de demander à mes responsables pédagogiques ce qu'est une évaluation normale, que l'on a su que cela pouvait être une option pour les enseignants de savoir comment ils se situent.

### **Thibault BOULVAIN**

Je voulais rebondir sur ce qui a été dit ; ce sont des outils assez précieux pour les enseignants. Ça permet d'adapter les choses quand on lit ces évaluations : notamment, moi, dans mon cas précis, sur la question des évaluations par exemple – préciser que ma manière d'expliquer telle ou telle évaluation n'est pas assez claire, cela permet de corriger le tir. Sur ce qui a été dit entre le jugement sur l'enseignement ou sur l'enseignant, c'est vrai que la ligne est tenue : même si l'évaluation est excellente, même si l'évaluation globale on a 98 % de satisfaction, même si on est très content, on peut avoir parfois des commentaires... Moi ça m'est arrivé, à titre personnel, d'avoir des commentaires, je les ai encore en tête. C'est une question un peu naïve, mais je ne sais pas dans quelle mesure la consigne est très clairement donnée pour les étudiantes et les étudiants.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Monsieur DE DIEULEVEULT, c'était sur ce sujet des évaluations ?

### **Pierre DE DIEULEVEULT**

Presque. Je tenais quand même à dire qu'il faut que les professeurs parlent de manière libre. Être dans une forme d'inquisition morale, le fait que les professeurs se sentent scrutés n'est pas une chose qui est très bonne pour une université. Sur le point qui a été abordé sur le « danger » qu'est l'extrême droite, je pense qu'il faut prendre en compte que la France change pas mal. Et qu'être sur un créneau de pure rebuffade n'est pas le mieux à prendre en compte. Il faut plutôt essayer de comprendre.

### **Raphaël CHARPENTIER**

On ne va pas ré-ouvrir le débat sur la Cocarde qui, je pense, arrivera tôt ou tard devant ce conseil, c'est probable. Sur les évaluations, je parle aux noms des enseignants, on ne vit pas ces évaluations comme une inquisition, c'est aussi un retour qui peut être aussi utile sur l'enseignement, la manière de faire, sur un certain nombre de points qui peuvent toucher les étudiantes et les étudiants. Monsieur BATTIN, Monsieur MICHEL et après on va clôturer ce débat sur les évaluations.

### **Lino BATTIN**

J'aimerais juste dire que je suis très en faveur de ces évaluations. En général, tous les étudiants que je connais sont très heureux d'avoir cette chance de pouvoir s'exprimer sur leurs enseignants et enseignements, même si je sais que c'est l'enseignement qui compte. Justement ce que nous on exige, c'est que s'il y a des problèmes, l'administration agisse sur ces problèmes. Merci.

### **Jérôme MICHEL**

Je ne vais pas rebondir sur l'intervention sur la Cocarde, j'inviterais juste à lire l'histoire. Concernant les évaluations, en tant qu'assistant pédagogique, je me dis que, parfois, c'est peut-être fait trop tard et à une période qui n'est pas forcément la bonne pour les étudiants et les professeurs, car les étudiants peuvent être très fatigués, avoir un rapport émotif à l'évaluation qui peut biaiser les retours. Il m'est arrivé de voir des étudiants qui n'ont pas du tout apprécié un cours ; puis ils ont constaté qu'ils avaient de bonnes notes et ils regrettaient leurs évaluations ; plus tard, ils me disent, c'est vrai cet enseignement m'a beaucoup apporté. Il y a peut-être aussi une question de temporalité.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup. Cela peut être aussi, puisque ce sujet provoque des débats, une proposition de groupe de travail – même si je ne suis pas sûr qu’il y aurait un nombre infini de choses à en dire, peut-être que le cadre serait trop étroit pour un groupe de travail autonome sur la question. Myriam, vous vouliez dire un mot sur la question des évaluations et ensuite les congés menstruels.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Un petit mot, car c’est un sujet tellement important et passionnant et qui est singulier à Sciences Po. Quand les autorités de tutelle viennent pour effectuer une revue de nos programmes, ils sont vraiment très intéressés par ce qu’on appelle l’assurance qualité qui a lieu chaque semestre. Il y a plein de choses à dire, je vais essayer d’être synthétique. Effectivement, on ne donne pas d’information macro, ce qui est dommage, car, ça fait aussi vingt ans que je suis à Sciences Po, depuis que je m’occupe de ce dossier d’évaluations, les notes sont très bonnes et nous permettent pleinement de mesurer la satisfaction qui est constante. Avec ce que vous disiez, Jérôme, un petit hiatus, c’est pour cette raison qu’on les a positionnées à la fin des enseignements et non plus, comme avant, à partir de la dixième séance. On a bien pris conscience de cela, mais le calendrier étant ce qu’il est, et tellement court, on ne peut pas le déplacer davantage. Il va y avoir un portail académique qui va être développé par la DSI<sup>23</sup> très bientôt, en janvier 2026. Ce portail académique vous permettra d’avoir un nouvel espace enseignant qui sera enrichi avec des données et notamment cette donnée qui sera historicisée. Vous aurez la possibilité de voir chaque semestre comment se positionne votre évaluation, par rapport à la moyenne de l’école, de l’entité ou du programme. On améliorera ce regard qui est effectivement important. Globalement pour répondre à Monsieur BATTIN, lorsque la direction de la scolarité a un regard global sur les évaluations, qui sont très importantes ; on identifie les taux de satisfaction qui sont en deçà d’un certain niveau ; on demande aux entités d’échanger avec l’enseignant avec le contenu de l’évaluation, pour comprendre les difficultés que rencontre l’enseignant, s’il a besoin d’un soutien de formation, s’il y a des éléments qui lui manquent pour déployer pleinement son enseignement. Si cela se produit plusieurs fois et, c’est ce qui fait la singularité de notre corps enseignant dans son échelle globale, l’enseignant, notamment le chargé d’enseignement, peut être remercié. Ce n’est pas quelque chose de vain, c’est très attendu par les enseignants, très attendu par les équipes pédagogiques. Si cela permet de remonter des difficultés... On l’utilise dans cet objectif, sachant qu’il y a aussi des réunions de délégués ou vous pouvez faire remonter sans attendre la fin du semestre les difficultés que vous rencontrez avec un enseignant.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci. Sur la question des congés menstruels.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Je parle, sous le contrôle de Pierre qui a mené les travaux pour la direction de la vie étudiante l’an dernier. Louise, on a déjà abordé ce sujet, donc je vais redire ce que j’ai déjà eu l’occasion de dire. Vous vous souvenez que les secteurs pédagogiques, le Collège universitaire comme les écoles, avait considéré, par la voix de leurs doyens respectifs, que cette question du congé menstruel s’intégrait dans une question plus vaste, celle de l’assiduité, qui pouvait éventuellement être assouplie ou en tout cas revue dans des cas particuliers, y compris pour les étudiants aidants – en tout cas, en considérant que le congé menstruel était une question évidemment très importante, mais qu’il y avait d’autres questions qui pouvaient être liées cette question plus large de l’assiduité et qui pouvaient éventuellement déboucher sur un assouplissement des règles. Mais là encore, les écoles ont des points de vue assez tranchés et parfois divergents sur ce sujet. Si on souhaite reprendre ce sujet, il faut le reprendre en l’élargissant à partir des réflexions que vous avez déjà menées et en associant étroitement les secteurs pédagogiques si on veut aboutir à une proposition qui aurait une chance d’obtenir un accueil positif de la part des écoles, qui travaillent toutes dans l’intérêt des étudiants, ont à cœur leur bien-être, mais aussi leur réussite. La réussite est aussi liée à l’assiduité au sein de Sciences Po, en tout cas, c’était le cas jusqu’à aujourd’hui.

---

<sup>23</sup> Direction des services informatiques.

## **Mathis GROSSNICKEL**

Je me permets de prendre la parole si ce sujet-là est clos. Très rapidement, je tiens aussi à exprimer le choc de voir cette action vendredi de la Cocarde étudiante. Je pense que cela doit amener à une réflexion plus profonde au sein de Sciences Po et on attend toujours une réaction officielle, de la direction notamment.

Premier sujet ; on observe depuis plusieurs mois une dégradation des conditions de travail à Sciences Po liée au manque de places de travail. On voit vraiment qu'au niveau de la bibliothèque, au niveau des espaces communs, il est devenu très difficile de trouver des places pour pouvoir travailler. C'est un sujet qu'on connaît depuis longtemps parce qu'on sait qu'on est à l'étroit à Sciences Po. On a construit une nouvelle bibliothèque sur le campus de Saint-Thomas, mais elle quand même assez petite. Je suis sur ce campus depuis quatre ans, j'observais ces difficultés pendant ces deux premières années, mais je trouve que, vraiment, le dernier semestre, ces difficultés se sont accrues, même en dehors des périodes d'examen – et ça, c'est important de le noter. Ce n'est pas à la hauteur de la réputation de Sciences Po, qui est une très bonne école, que les étudiants ne puissent même pas trouver une place pour s'asseoir et étudier. Je pense qu'il y a un réel problème là-dessus qu'il fallait soulever.

Deuxième point sur la section disciplinaire ; nous sommes au mois de janvier, nous avons tous été élus au niveau des conseils au mois d'octobre. Les élections pour la section disciplinaire ont lieu plus tard, mais elle ne s'est toujours pas réunie à ce jour. Nous n'avons malheureusement aucune information et nous savons qu'il y a énormément de dossiers à traiter. Énormément... Nous savons que cela prend du temps et il y a un questionnement là-dessus, quand la section disciplinaire va commencer à travailler et aussi sur ses conditions de travail. Si nous voulons travailler dans les meilleures conditions, dans l'intérêt à la fois des étudiants et de respect de la procédure, il nous faut des forces de travail et il nous faut du temps. De ce qui se présage, on en a presque pour plusieurs années de traiter les dossiers qui sont sur la table pour l'instant. Il y a vraiment une alerte à avoir là-dessus.

Enfin, il y a toujours cette question des motions. On est toujours dans un flou sur la possibilité de déposer et de voter des motions au niveau du CVEF. On aimerait bien avoir des réponses là-dessus, sur le dépôt et le vote des motions. C'est un problème qu'on a pu voir la dernière fois.

## **Raphaël CHARPENTIER**

Sur le point spécifique des motions, Louise WAGNER a écrit à Luis Vassy. Il y a eu un certain nombre d'échanges qui ont été menés, qui mènent à l'idée qu'il faut qu'on se voie tous, et notamment les bureaux des conseils avec les directeurs, pour mettre au clair, vraiment, ce qui peut être fait ; ce qui ne peut pas être fait ; ce qui peut être voté ; ce qui ne peut pas être voté. Il s'agit de quelque chose qui a toujours été flou et de l'ordre de la pratique ; nous avons vu la dernière fois qu'effectivement, la pratique avait pu poser un certain nombre d'interrogations.

D'abord sur les espaces de travail ; ensuite sur la section disciplinaire.

## **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Sur les espaces de travail, nous savons que c'est, avec les inscriptions pédagogiques – j'espère que cela va changer –, les deux points principaux d'insatisfaction des étudiants. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons mis en place une politique avec la direction de l'engagement à la rentrée qui s'appelle « salles ouvertes » et qui permet aux étudiants d'occuper toutes les salles qui ne sont pas occupées par des enseignements. La deuxième chose, c'est que, lorsqu'on regarde ce qu'il se passe en termes d'occupation, il y a un temps utile qui est très resserré finalement. Les étudiants ne viennent pas avant 10 heures et partent à 17-18 heures. Cette période est très resserrée alors qu'il y a beaucoup d'espace libre entre ce moment d'occupation. De la même manière, le lundi matin et le vendredi, il y a beaucoup d'espace à Sciences Po. C'est difficile de réguler cet aspect dans un contexte où il y a énormément d'heures de cours. Mais c'est une réalité qu'on essaie aussi de travailler avec vous ; ce que vous dites et c'est ce qu'on entend de plus en plus – même si les étudiants reconnaissent que le fait de laisser les salles ouvertes, ce qui n'était pas le cas auparavant, a changé, quand même, la donne. Nous allons mesurer cette insatisfaction en lançant le baromètre de satisfaction étudiante. Je ne sais pas si vous faites partie des étudiants qui ont déjà répondu à la précédente consultation qui a eu lieu en 2022. Cela nous donne aussi une mesure de ce degré d'insatisfaction. Ce n'est pas un sujet aussi facile à gérer que le sujet qu'on a évoqué précédemment, car ce sont des constructions, c'est de l'immobilier. Je sais que la direction de l'immobilier est très sensible à ce sujet et essaie d'équiper les espaces, qui ne sont pas identifiés comme des espaces de travail, de prises ; vous avez des alcôves qui mènent à la bibliothèque de Saint-Thomas. Bref. À la fois, cette contradiction entre le temps utile et le temps occupé par les



étudiants et l'espace, qui crée cette tension, dont on est bien conscient. Je peux vous assurer que beaucoup de services cherchent des solutions pour améliorer ce sujet d'insatisfaction.

**Kate VIVIAN**

Peut-être pour vous répondre sur la question de la section disciplinaire ; principalement remercier les élus qui se sont portés volontaires pour y siéger – c'est évidemment une instance importante pour le bon fonctionnement de notre institution –, mais aussi rappeler qu'elle est indépendante de la direction. Si l'on est sensible aux conditions de travail et à la charge que cela représente, ce pourquoi je tiens à vous remercier, il est important de vous référer à la présidente de votre section pour les questions de réunions, de charge, de lissage du travail sur l'année, puisque nous n'avons aucun regard, côté direction Sciences Po, sur ce fonctionnement. Je tenais à le préciser même si on est évidemment sensible à la question et qu'on la portera lorsqu'il sera possible de le faire dans les instances adaptées.

**Raphaël CHARPENTIER**

Merci à tous et toutes pour votre présence à ce premier conseil de l'année. Un premier conseil qui finit dans les temps. Je vous souhaite une excellente semaine et je vous dis au mois prochain pour un prochain conseil de la vie étudiante et de la formation.

*Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 09 h 56.*